



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 37 | 10 | 2 |

SEANCE du vendredi 7 novembre 2014

OBJET : 15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 7 novembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/10/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Khéra BADAoui, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

359444

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 NOV. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 19 NOV. 2014

Pour le Maire,
Attaché Territorial,


A. CLAVERIE

15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délégation de service public, signée le 15 mai 2006, la Commune a autorisé la société EFFIA Concession, à exploiter pour une durée de 15 années, le parc de stationnement en ouvrage de la médiathèque.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A. EFFIA Concession a transmis à la Commune au titre de l'année 2013, le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le rapport et la synthèse des principaux éléments pour la délégation concernée sont joints à la présente délibération.

Pour l'exercice 2013, bien que l'on constate une hausse des recettes de 23,8K€, l'équilibre du compte d'exploitation escompté en 2012, n'a pu être atteint, les charges ayant fortement augmenté suite à un rappel de taxes foncières (45,4 K€) non recensées et donc non provisionnées pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 31 octobre 2014.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2013 du délégataire S.A. EFFIA Concession, pour l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de 19/11/2014

l'acte :

Date de réception de 19/11/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM3597-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20141107-DCM3597-14-DE

Date de décision : 07/11/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes